

**FORMULAIRE POUR MODIFIER SON ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU SA MICRO-ENTREPRISE**

Merci de compléter ce formulaire et de le déposer à l'accueil de la CEM, ou de le renvoyer par courriel à [contact@cemstbarth.com](mailto:contact@cemstbarth.com), accompagné des pièces justificatives demandées en annexe.

La CEM reviendra vers vous.

<b>NOM :</b>	<b>PRENOM :</b>
<b>TELEPHONE :</b>	
<b>COURRIEL :</b>	
<b>FORME JURIDIQUE :</b>	<b>NUMERO DE SIREN :</b>
<b>MODIFICATIONS SOUHAITEES :</b>	

Vous souhaitez que la CEM réalise pour vous :

- La modification de votre entreprise.
- La mise en sommeil de votre entreprise.
- Le dépôt d'actes officiels. Si oui, lesquels :

<b>DOSSIER REMIS A LA CEM LE :</b>	<b>SIGNATURE DU DECLARANT :</b>





CHAMBRE ECONOMIQUE  
MULTIPROFESSIONNELLE  
— Saint-Barthélemy —

### **LISTE DE PIÈCES À FOURNIR :**

- Pour une adjonction d'activité :
  - La copie de votre PI avec la mention certifiée conforme.
  - Le [pouvoir](#) donné à la CEM.
  
- Pour une suppression d'activité :
  - La copie de votre PI avec la mention certifiée conforme.
  - Le [pouvoir](#) donné à la CEM.
  
- Pour un transfert de siège ou d'établissement :
  - La copie de votre PI avec la mention certifiée conforme.
  - Le [pouvoir](#) donné à la CEM.
  - Un justificatif de domicile (bail et facture ou attestation hébergement, bail, facture et pièce d'identité de l'hébergeur).

**Pour toute modification, un règlement de 95 euros vous sera demandé (soit par virement, chèque ou CB à l'accueil de la CEM), hors frais de chambre consulaire de 75 euros**  
[RIB](#) de la CEM, merci de nous envoyer votre preuve de virement.

- Pour un dépôt d'acte :
  - La copie de votre PI avec la mention certifiée conforme.
  - Le [pouvoir](#) donné à la CEM.
  
- Pour un changement de code APE :
  - La copie de votre PI avec la mention certifiée conforme.
  - Le [pouvoir](#) donné à la CEM.
  - Le nouveau code APE souhaité.

**Pour tout dépôt d'actes ou changement de code APE, un règlement de 25 euros vous sera demandé (soit par virement, chèque ou CB à l'accueil de la CEM).**

Vous pouvez réaliser ces démarches en autonomie et gratuitement sur le site Internet [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr). Les frais d'immatriculation au répertoire des métiers et/ ou au Greffe seront à prévoir selon l'activité.

